

Nombre de
membres
du Conseil
Communautaire

40

Membres
en fonction :

40

Membres présents :

37

Nombre de votants :

38

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
**COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS
de PANGE**

ARRONDISSEMENT METZ-CAMPAGNE

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Communautaire**

Séance du 10 avril 2013 à Courcelles-Chaussy

sous la présidence de Monsieur **Roland CHLOUP, Président**

Date d'envoi de la convocation : 08 mars 2013

Présents :

BAZONCOURT	:	MM. BERTRAND (T) et ARTUR (T)
COINCY	:	MM. OSWALD (T) et SCHMITT (T)
COLLIGNY	:	M. ANDREZ (T) et Mme KONIECZNY (S)
COURCELLES-CHAUSSEY	:	MM. GORI (T), LARISCH (T), LOGNON (T), CHAMPLON (S) et Mme MANTELET (T)
COURCELLES-SUR-NIED	:	MM. MULLER Fabrice (T) et MULLER Olivier (T)
MAIZEROTY	:	MM. RUFF(T) et LEIDELINGER (T)
MAIZERY	:	MM. MESSIN (T) et DOYEN (T)
MONTOY-FLANVILLE	:	MM. GULINO (T), STARCK (T) et Mme FRANCOIS (T)
OGY	:	Mmes MARX (T) et BOHN (T)
PANGE	:	MM. CHLOUP (T), MAYOT (T) et GAUTIER (T)
RAVILLE	:	M. BECKER (T) et Mme MERTZ (T)
RETONFEY	:	MM. PETIT (T), PILLOT (T) et ZDJELAR (T)
SANRY-SUR-NIED	:	MM. BIR (T) et LOUYOT (T)
SERVIGNY-LES-RAVILLE	:	M. DUSSOURD (T)
SILLY-SUR-NIED	:	M. WOLLJUNG (T) et Mme CAISSUTTI (S)
SORBÉY	:	Mme SCHMITT (T) et M. SPINELLI (T)

Absents excusés :

MARSILLY	:	MM. MUNIER (T) et DISCH (T)
SERVIGNY-LES-RAVILLE	:	Mme DUPUIS (T) qui a donné pouvoir à M. DUSSOURD (T)

Remarques : en début de séance, M. GULINO propose au Président de déplacer les points 7 et 8 de l'ordre du jour en points 1 et 2. Le Président précise que ces 2 points peuvent être vus en même temps que l'étude des points financiers. Les points 6 et 7 ont ainsi été intervertis et le point 8 a été vu au cours de la discussion du budget primitif 2013 sur le service annexe des ordures ménagères.

M. MESSIN est arrivé au cours de la présentation du point 1.

La numérotation des délibérations reste basée sur l'ordre du jour initial.

1) Budgets.- Approbation des comptes administratifs 2012 (M14 et M4).

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GORI,

Le Président s'étant retiré au moment du vote,

APRES DELIBERATION :

- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2012, présentés par M. Jean-Marie OSWALD, qui font ressortir les résultats de clôture suivants :

A L'UNANIMITE :

Compte administratif principal (M14)

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
INVESTISSEMENT	183 386,65 €	0,00 €	440 860,25 €	624 246,90 €
FONCTIONNEMENT	330 815,26 €	0,00 €	79 305,88 €	410 121,14 €
TOTAUX	514 201,91 €	0,00 €	520 166,13 €	1 034 368,04 €

Compte administratif du service annexe de la ZA d'intérêt communautaire de Courcelles-Chaussy (M14)

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
INVESTISSEMENT	- 209 347,23 €	0,00 €	-169 731,05 €	-379 078,28 €
FONCTIONNEMENT	37 981,75 €	0,00 €	122 800,78 €	160 782,53 €
TOTAUX	- 171 365,48 €	0,00 €	-46 930,27 €	-218 295,75 €

Compte administratif du service annexe de la ZA d'intérêt communautaire de Montoy-Flanville/Coigny (M14)

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
INVESTISSEMENT	- 215 761,81 €	0,00 €	-2 119 186,23 €	-2 334 948,04 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	1 693 232,70 €	1 693 232,70 €
TOTAUX	- 215 761,81 €	0,00 €	-425 953,53 €	-641 715,34 €

Par 37 voix pour et 1 abstention (M. ANDREZ) :

Compte administratif du service annexe des ordures ménagères (M4)

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
INVESTISSEMENT	122 578,91 €	0,00 €	34 809,48 €	157 388,39 €
EXPLOITATION	165 786,85 €	0,00 €	-5 153,47 €	160 633,38 €
TOTAUX	288 365,76 €	0,00 €	29 656,01 €	318 021,77 €

Par 34 voix pour et 4 abstentions (MM. MESSIN et ANDREZ, Mmes KONIECZNY et BOHN) :

Compte administratif du service annexe des prestations de service (M4)

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EXPLOITATION	8 113,93 €	0,00 €	-3 652,25 €	4 461,68 €
TOTAUX	8 113,93 €	0,00 €	-3 652,25 €	4 461,68 €

Fait et délibéré à Courcelles-Chaussy, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 10 avril 2013

Le Président
R. CHLOUP

2) Budgets.- Approbation des comptes de gestion 2012 (M14 et M4).

Le Conseil communautaire,

Réuni sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP, Président,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012 (budget principal et budgets annexes des services des ordures ménagères, des prestations de services de la CCPP et des zones artisanales d'intérêt communautaire de Courcelles-Chaussy et de Montoy-Flanville/Coincy),
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES DELIBERATION :

A L'UNANIMITE : budgets principal, des services annexes des ordures ménagères et des zones artisanales d'intérêt communautaire (Courcelles-Chaussy et Montoy-Flanville/Coincy).

Par 37 voix pour et 1 abstention (M. MESSIN) : budget du service annexe des prestations de services.

- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part tant pour les comptes principaux que pour les comptes annexes des services des ordures ménagères, des prestations de services et des zones artisanales d'intérêt communautaire de Courcelles-Chaussy et de Montoy-Flanville/Coincy.

Fait et délibéré à Courcelles-Chaussy, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 10 avril 2013

Le Président
R. CHLOUP

3) Budgets.- Budget principal (M14) : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012.

Le Conseil communautaire,

Réuni sous la présidence de M. Roland CHLOUP,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 410 121,14 €,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Excédent	Déficit
Pour mémoire : résultat antérieur		
➤ de fonctionnement	330 815,26 €	
➤ d'investissement	183 386,65 €	
Résultat de clôture (de l'exercice)		
➤ de fonctionnement	410 121,14 €	
➤ d'investissement	624 246,90 €	
Restes à réaliser de la section d'investissement		
➤ en dépenses	1 145 690,36 €	
➤ en recettes	458 879,78 €	
➤ SOLDE		
Besoin de financement de la section d'investissement		
Le solde des restes à réaliser, positif ou négatif, s'ajoute au déficit d'investissement	62 563,68 €	
Affectation du résultat de fonctionnement		
1) Affectation <u>prioritaire</u> au déficit de fonctionnement (art. 002 « déficit antérieur reporté »)		./.
2) Affectation complémentaire en réserve <u>obligatoire</u> à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art. 1068)	62 563,68 €	
Affectation du solde restant de fonctionnement		
➤ Egalement au compte 1068		
OU		
➤ Article 002 << Excédent antérieur reporté>>	347 557,46 €	

Fait et délibéré à Courcelles-Chaussy, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 10 avril 2013

Le Président
R. CHLOUP

4) Budgets.- Budget du service annexe des ordures ménagères (M4) : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012.

Le Conseil communautaire,

Réuni sous la présidence de M. Roland CHLOUP,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 160 633,38 €,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<u>Pour mémoire : résultat antérieur</u>	Excédent	Déficit
➤ D'exploitation	165 786,85 €	
➤ d'investissement	122 578,91 €	
<u>Résultat de clôture</u>		
➤ d'exploitation	160 633,38 €	
➤ d'investissement	157 388,39 €	
<u>Restes à réaliser de la section d'investissement</u>		
➤ en dépenses		./.
➤ en recettes		./.
➤ SOLDE		./.
<u>Besoin de financement de la section d'investissement</u> Le solde des restes à réaliser, positif ou négatif, s'ajoute au déficit d'investissement		
<u>Affectation du résultat d'exploitation</u>		
1) Affectation prioritaire au déficit d'exploitation (art. 002 « déficit antérieur reporté »)		
2) Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement. (art.1068)		
<u>Affectation du solde restant de fonctionnement</u>		
➤ Egalement au compte 1068		
OU		
➤ Article 002 << excédent antérieur reporté>>		160 633,38 €

Fait et délibéré à Courcelles-Chaussy, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 10 avril 2013

Le Président
R. CHLOUP

5) Budgets.- Budget du service annexe des prestations de services (M4) : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 4 461,68 €,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Excédent	Déficit
<u>Pour mémoire : résultat antérieur</u>		
➤ d'exploitation	8 113,93 €	
➤ d'investissement	0,00 €	
<u>Résultat de clôture</u>		
➤ d'exploitation	4 461,68 €	
➤ d'investissement	0,00 €	
<u>Reste à réaliser de la section d'investissement</u>		
➤ en dépenses		./.
➤ en recettes		./.
➤ SOLDE		./.
<u>Besoin de financement de la section d'investissement</u>		
Le solde des restes à réaliser, positif ou négatif s'ajoute au déficit d'investissement		
<u>Affectation du résultat d'exploitation</u>		
1) Affectation prioritaire au déficit d'exploitation (art. 002 « déficit antérieur reporté »)		
2) Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art.1068)		
<u>Affectation du solde restant d'exploitation</u>		
➤ Egalement au compte 1068		
OU		
➤ Article 002 << Excédent antérieur reporté>>		4 461,68 €

Fait et délibéré à Courcelles-Chaussy, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 10 avril 2013

Le Président
R. CHLOUP

6) Budgets primitifs 2013.

Le Conseil communautaire,

APRES DELIBERATION :

- Vote les budgets primitifs de l'exercice 2013, qui s'équilibrent en recettes et dépenses à :

A L'UNANIMITE :

Budget principal de la Communauté de Communes (Comptabilité M14) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Section de fonctionnement ➤ Section d'investissement ➤ L'ensemble 	 1 113 526,14 € 1 743 106,50 € 2 856 632,64 €
Budget annexe du service des prestations de services (Comptabilité M4) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Section d'exploitation ➤ Section d'investissement ➤ L'ensemble 	 56 461,68 € 0,00 € 56 461,68 €
Budget annexe de la Z.A. d'intérêt communautaire de Courcelles-Chaussy (Comptabilité M14) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Section de fonctionnement ➤ Section d'investissement ➤ L'ensemble 	 1 118 856,56 € 1 085 256,56 € 2 204 113,12 €
Budget annexe de la Z.A. d'intérêt communautaire de Montoy-Flanville/Coincy (Comptabilité M14) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Section de fonctionnement ➤ Section d'investissement ➤ L'ensemble 	 7 744 896,08 € 6 906 896,08 € 14 651 792,16 €

Par 25 voix pour, 11 contre (MM. MESSIN, DOYEN, ANDREZ, PETIT, ZDJELAR, PILLOT, GULINO et Mmes MARX, KONIECZNY, BOHN, FRANCOIS) et 2 abstentions (MM. BIR et LOUYOT) :

Budget annexe du service des ordures ménagères (Comptabilité M4) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Section d'exploitation ➤ Section d'investissement ➤ L'ensemble 	 1 478 066,38 € 437 706,77 € 1 915 773,15 €
--	--

Fait et délibéré à Courcelles-Chaussy, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 10 avril 2013

Le Président
R. CHLOUP

7) Taxes additionnelles.- Taux d'imposition applicables en 2013.

Le Conseil communautaire,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Décide de ne pas modifier le taux des taxes directes locales propres à la Communauté de Communes du Pays de Pange,
- Fixe comme suit le taux des taxes directes locales pour 2013 :

Taxe d'habitation	1,32 %
Taxe foncière (bâti)	0,807 %
Taxe foncière (non bâti)	2,98 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	1,21 %
Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ)	19,18 %

Fait et délibéré à Courcelles-Chaussy, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 10 avril 2013

Le Président
R. CHLOUP

8) Redevance d'enlèvement des ordures ménagères et d'utilisation des déchetteries.

Le Conseil communautaire,

- Vu les réunions de la commission finances et transferts de charges des 5 et 25 mars 2013,
- Vu la présentation de l'analyse de la matrice d'expression des coûts réalisée par le bureau d'études INDDIGO et l'ADEME, lors de la réunion de la commission finances et transferts de charges du 5 mars 2013 et lors de la réunion de la commission environnement et développement durable du 27 février 2013,
- Vu que les résultats de cette analyse des coûts, pour l'année 2011, fait apparaître que le montant de la redevance facturée par la Communauté de Communes du Pays de Pange est inférieur au coût de revient du service rendu,
- Vu les articles L 1612-1 à L 1612-20 du code général des collectivités territoriales définissant les règles des contrôles budgétaires et plus particulièrement la nécessité d'équilibre des budgets,
- Vu les différents scénarii,

APRES DELIBERATION :

Par 25 voix pour, 11 contre (MM. MESSIN, DOYEN, ANDREZ, PETIT, ZDJELAR, PILLOT, GULINO et Mmes MARX, KONIECZNY BOHN, FRANCOIS) et 2 abstentions (MM. BIR et LOUYOT) :

- décide de fixer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, à compter du 1^{er} mai 2013, à :

Facturation selon la composition du foyer, étant précisé que le nombre maximum de personnes facturées par foyer reste limité à 5 personnes :

- 1ère personne au foyer : 93 € par an, soit 31€ par quadrimestre
- Personnes suivantes : 75 € par an, soit 25 € par quadrimestre

Fait et délibéré à Courcelles-Chaussy, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 10 avril 2013

Le Président
R. CHLOUP

9) Subventions.

Le Conseil communautaire,

- Vu sa délibération du 16 juin 2009 approuvant le règlement d'octroi des subventions communautaires,
- Vu les demandes de subvention formulées,
- sur avis favorable de la commission services à la personne réunie le 19 mars 2013,
- sur avis favorable de la commission développement touristique, vie associative et culturelle réunie le 21 mars 2013,

APRES DELIBERATION :

Par 32 voix pour, 4 contre (MM. PETIT, PILLOT, ZDJELAR et DOYEN) et 2 abstentions (MM. RUFF et MESSIN) :

- Décide d'allouer 2 500 € à l'Association « Grain's de Folie – Familles Rurales » de Maizeroy, à titre de participation communautaire à son éco festival « Sur la Remorque du Pat » qu'elle organise les 28 et 29 juin 2013,

A L'UNANIMITE :

- décide d'allouer à la Mission Locale de Metz Campagne, à titre de participation communautaire pour l'année 2013, une aide fixée à 0,50€/habitant de la CCPP (calcul basé sur la population municipale 2013)

Par 37 voix pour et 1 contre (Mme MARX) :

- décide d'allouer 200 € à la Société d'Horticulture de la Moselle au titre de la 7^{ème} édition de la manifestation « Le Printemps au Château d'Urville » qu'elle organise les 1^{er} et 2 juin 2013, à titre de participation communautaire correspondant à un emplacement publicitaire.

Fait et délibéré à Courcelles-Chaussy, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 10 avril 2013

Le Président
R. CHLOUP

10) Personnel communautaire.- Protection sociale complémentaire risque « prévoyance », délibération fixant l'estimation ou la fourchette de participation retenue.

Le Conseil communautaire,

- Vu la démarche de mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle pour la passation d'une convention de participation pour le risque prévoyance, suite à l'évolution de la réglementation relative à la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents,
- Vu la délibération du Bureau communautaire du 12 février 2013 donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,
- Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire (CTP) le 21 février 2013 en vue de l'instauration d'une participation au financement de la protection sociale complémentaire.

Considérant qu'à ce stade de la mise en concurrence, il est demandé à la communauté de communes de fixer une estimation ou une fourchette de participation,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE :

- Décide de fixer la fourchette de participation financière à la protection sociale complémentaire des agents entre 5 et 10 €.

Fait et délibéré à Courcelles-Chaussy, les jours, mois et an susdits. Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de cette délibération a été publié.

Pour extrait certifié conforme,
Pange, le 10 avril 2013

Le Président
R. CHLOUP